



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 2090

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la situation des personnes handicapées mentales de moins de soixante ans. Parfois victimes de la dégradation de leur état de santé, celles-ci ne peuvent plus bénéficier d'une prise en charge en centre d'aide par le travail et ne peuvent pas pour autant bénéficier de l'allocation personnalisée d'autonomie. C'est pourquoi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il entend prendre des mesures permettant le maintien de la prise en charge de ces personnes handicapées dans de bonnes conditions.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2090

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 septembre 2002, page 2982